

05/01/2022

Foire aux questions

Table des matières

Lou Pélou, c'est quoi ?	1
Lou Pélou, monnaie locale complémentaire (MLC) à quoi ça sert ?	1
Lou Pélou, c'est contre l'Euro ?	1
La Monnaie Locale Complémentaire : pour qui ?	1
Une Commission d'Agrément, pourquoi ?	1
Pourquoi dois-je adhérer à une association pour avoir le droit d'utiliser cette monnaie ?	2
Est-ce légal de proposer une Monnaie Locale Complémentaire ?	2
Où trouver cette monnaie ?	2
Y-a-t-il un intérêt pour l'utilisateur-consommateur ?	2
Est-ce que lou Pélou va augmenter mon pouvoir d'achat ?	2
Est-ce que je dépense plus avec Lou Pélou ?	3
Est-ce que Lou Pélou peut servir à relocaliser ?	3
Est-ce qu'on peut acheter n'importe où avec Lou Pélou ?	3
Pourquoi utiliser Lou Pélou alors que je fais déjà des choix dans mes achats ? ...	3
Dois-je tout acheter dans le réseau en tant que particulier ou entreprise ?	3
Il me faut une double caisse ?	4
Quand j'ai trop de Pélous, j'en fais quoi ?	4
Est-il possible de payer les salaires en espèces ?	4
S'il n'y a pas de pièces, comment fait-on ?	4
Que deviennent les euros échangés en Pélous ?	4
A quoi ça sert puisque les euros convertis vont dans une banque ?	5
Si la monnaie Pélou s'arrête, comment m'assurer que je peux récupérer la somme correspondante en Euro ?	5
Et si la banque où est déposé le « Fonds de Garantie » fait faillite ?	5



Lou Pélou, c'est quoi ?

C'est le nom symbolique d'un moyen de paiement avec une monnaie locale complémentaire éthique et solidaire, circulant en pays limousin sous forme de coupon-billet de différentes valeurs. Un Pélou a une valeur d'un euro. Il s'acquiert en échange d'un €uro auprès de l'association gestionnaire « Le Chemin Limousin ».

Lou Pélou, monnaie locale complémentaire (MLC) à quoi ça sert ?

- Favoriser prioritairement la consommation locale par des circuits courts
- Redynamiser l'économie locale
- Renforcer le lien social
- Préserver l'environnement en réduisant l'empreinte écologique et les transports
- Refuser la spéculation monétaire
- Soutenir des projets professionnels et associatifs localement

Lou Pélou, c'est contre l'Euro ?

Non, Lou Pélou n'est ni contre, ni ne remplace l'Euro, mais elle lui donne un sens, au moins localement.

La Monnaie Locale Complémentaire : pour qui ?

Pour tout adhérent, qu'il soit utilisateur, partenaire ou prestataire, en accord avec la Charte et les critères de l'association.

Les associations et les collectivités peuvent également adhérer à l'association.

Sont acceptées dans le réseau, les entreprises répondant aux critères du « Chemin Limousin » :

1. Vie locale : S'inscrit dans les échanges locaux, soit par le choix de ses fournisseurs, soit par son implication dans la vie locale, ...
2. Responsabilité écologique : Ses pratiques intègrent une démarche écologique : produits sains, qui ne détruisent pas la biodiversité, qui ne polluent pas les sols, l'eau, l'air, la réduction des déchets, les économies d'énergie, ...
3. Dimension sociale : Inclut des critères sociaux ou éthiques dans le choix de ses fournisseurs, de son fonctionnement, ...
4. Vie du réseau : Participe à la dimension collective du réseau, de façon ponctuelle ou régulière (entre prestataires, vers les utilisateurs, au sein de l'association), ...

Une Commission d'Agrément, pourquoi ?

La commission d'agrément (désignée par le Conseil d'Animation) garantit simplement un réseau de prestataires en adéquation avec la Charte et l'éthique de la monnaie.

- L'adhésion d'une entreprise dans le réseau du Pélou, suppose l'accord signé par l'entreprise, précisant les limites du fonctionnement de l'entreprise quant aux critères du Pélou.
- L'acceptation par le Comité d'agrément prend en compte ces limites comme perspectives



d'évolution.

– La motivation de l'entrepreneur dans l'amélioration de la qualité fait partie des critères de décision.

Pourquoi dois-je adhérer à une association pour avoir le droit d'utiliser cette monnaie ?

L'Euro est la seule monnaie officiellement reconnue par le Code Juridique et Monétaire de la République Française ; mais il y est prévu une exception permettant l'utilisation de titres de paiement autres, tel lou Pélou, à condition que ce soit par un nombre limité de personnes et pour un éventail limité de biens et de services. Il en est de même pour les chèques-déjeuner ou pour les chèques-cadeaux. D'où la nécessité d'appartenir à un réseau existant (Le chemin Limousin).

Est-ce légal de proposer une Monnaie Locale Complémentaire ?

Lou Pélou est une des monnaies locales complémentaires qui émergent en France et en Europe. Légalement, ce ne sont pas des monnaies mais des titres de services sur support papier (dans le cadre de coupons-billets) ou des services de paiement d'entreprise (dans le cadre de moyens d'échange électroniques réservés à un éventail limité de biens ou de services et/ou à un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement).

Ils dépendent respectivement de l'article L314-1 – chap. III et de l'article L521 – chap. 3 – alinéa I du code monétaire et financier de la République Française.

Où trouver cette monnaie ?

Dans les « comptoirs d'échanges ». La liste des comptoirs d'échanges est disponible sur la liste des entreprises remise à tout nouvel adhérent ainsi que sur le site internet.

Y-a-t-il un intérêt pour l'utilisateur-consommateur ?

Oui, pour celui :

- qui a envie de devenir acteur de ses conditions de vie par ses propres choix de consommation.
- qui souhaite participer au développement du commerce de proximité et de l'emploi local.
- qui veut manifester en conscience son attachement à son choix de vie et de société.

et tout simplement pour tous ceux qui considèrent que l'intérêt commun est de mieux vivre ensemble, dans un environnement local, sain, vivant, actif et solidaire.

Est-ce que lou Pélou va augmenter mon pouvoir d'achat ?

Oui, par mon pouvoir de Choix, celui de choisir où, qui et quoi.

Oui, en limitant mon accès à des structures style Grande ou Moyenne Surface, je fais le choix d'acheter uniquement ce dont j'ai besoin sans être sous l'influence volontaire de magasins incitant à une consommation non utile. De fait, en limitant mes achats à ce qui m'est réellement utile, je préserve, voire augmente, mon pouvoir d'achat.

Dans le réseau de l'association du Pélou, je trouve des produits et des services locaux : parfois plus chers, parfois aussi chers, parfois moins chers...

Dans tous les cas, je trouve dans le réseau « Le Chemin Limousin », des personnes offrant une qualité de service et une qualité humaine d'écoute et de respect.



Est-ce que je dépense plus avec Lou Pélou ?

Je ne consomme ni ne dépense plus avec cette monnaie, car de toute façon chaque mois je dépense pour mes consommations courantes. En remplaçant l'Euro par le Pélou dans le quotidien, je ne dépense pas plus mais j'oriente ma consommation vers le local en priorité.

Est-ce que Lou Pélou peut servir à relocaliser ?

Oui, c'est l'un de ses principaux buts. Acheter local, pour ce tout ce qu'il est possible de trouver à proximité, participe à la dynamique du territoire, autant pour le particulier que pour les entreprises. Plus la circulation du Pélou dure, entre particuliers et entreprises, entre entreprises, plus le local est favorisé et la valeur des échanges bénéficie au territoire avant de retourner dans les circuits financiers extérieurs.

La monnaie locale Lou Pélou a pour but de dynamiser le territoire pour un mieux vivre ensemble.

Un terroir a ses spécificités et ses limites ; la satisfaction de l'ensemble de ses besoins dépend aussi de l'extérieur. Notre conception du local n'est pas d'organiser le protectionnisme sur le territoire, mais au contraire de favoriser le dynamisme local.

Est-ce qu'on peut acheter n'importe où avec Lou Pélou ?

Non ! Seulement chez les prestataires qui adhèrent à l'Association Le chemin Limousin et donc à la Charte de ses valeurs. On les reconnaît grâce à un panneau en vitrine indiquant « Ici on accepte Lou Pélou » ou « Comptoir d'échange Lou Pélou ».

Pourquoi utiliser Lou Pélou alors que je fais déjà des choix dans mes achats ?

Effectivement il est possible d'avoir une démarche citoyenne et responsable en utilisant des Euros. Cependant, cet argent retourne tout de suite ou très rapidement dans les circuits financiers, donc avec une grande probabilité de servir la spéculation et/ou de financer des structures que je ne souhaite pas favoriser.

L'utilisation de la monnaie locale permet à l'argent de circuler dans le tissu local, de consommateur à entreprise et des entreprises entre elles, donc de répondre entièrement au but initial.

Lou Pélou a pour objectif de relocaliser une partie de l'économie et de renforcer les liens sociaux, la vie associative et les solidarités dans les communautés locales.

Dois-je tout acheter dans le réseau en tant que particulier ou entreprise ?

– Bien sûr que non, car il ne peut pas, actuellement, tout y avoir ; mais chaque fois que possible, nous en profitons tous. Par contre, dans un même magasin acceptant Lou Pélou, l'ensemble des produits peuvent être acquis en Pélous.

Peu d'entreprises peuvent fonctionner à partir des seules fournitures locales. Certaines devront s'approvisionner, au moins en partie, à l'extérieur.

Une entreprise « Lou Pélou » doit chercher en premier à valoriser ses compétences et à produire de la qualité en lien avec le local pour tout ce qui est possible. Elle choisira ses circuits économiques extérieurs en fonction des critères du réseau.



Il me faut une double caisse ?

Non, la caisse se fait sans difficulté. Lou Pélou est un titre de paiement comme un autre, il a la valeur de l'Euro.

Si c'est possible, je peux programmer sur ma caisse-enregistreuse le mode de paiement Pélou, qui sera classé en sous-compte dans ma trésorerie (Compte de Classe 5).

Chaque jour je compte mes coupons-billets pour vérifier mon compte journalier.

Ma comptabilité restera enregistrée en Euros car cela ne change en rien la valeur des mouvements de données comptables.

Je continuerai à ne déclarer que des Euros pour toutes mes déclarations, sociales ou fiscales.

Quand j'ai trop de Pélous, j'en fais quoi ?

Chaque prestataire et chaque partenaire peut reconvertir ses Pélous en Euros auprès de l'association, lorsqu'il en a le besoin et qu'il n'a pas pu les utiliser dans le réseau avec d'autres entreprises.

Cette reconversion suppose une contribution de 2% des demandeurs, pour incitation à une circulation maximum dans le réseau. A terme, l'objectif est qu'il y ait de moins en moins, voire plus du tout de reconversion demandée. Lors de cette contribution, une facture est fournie à l'entreprise qu'elle comptera comme charge dans sa comptabilité.

Est-il possible de payer les salaires en espèces ?

Oui, il est possible de payer ses salariés en monnaie locale, à condition que, selon la réglementation, le montant soit inférieur à 1 500 € et que le salarié ait donné son accord signé. La somme versée en monnaie locale doit être indiquée sur le bulletin de salaire comme paiement en espèces. Les prélèvements d'un chef d'entreprise en nom propre ne sont pas limités pour la partie monnaie locale.

S'il n'y a pas de pièces, comment fait-on ?

Il n'existe pas de pièces de monnaie Pélou, mais seulement des coupons-billets (0,50 cts de Pélous). Si besoin, l'utilisateur fait l'appoint en monnaie (centimes d'Euro) *.

* Voir le rapport ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), solution pour ne pas relever de la réglementation bancaire et financière.

Que deviennent les euros échangés en Pélous ?

Tous les Euros reçus lors d'acquisition des Pélous sont mis en réserve par l'Association sur un compte dénommé « Fond de Garantie ». Pour Lou Pélou, le compte courant et un livret sont au Crédit Coopératif pour tous les échanges locaux (chèques et espèces).

Avec l'arrivée du paiement par SMS, il nous fallait 2 comptes distincts (c'est la loi). Nous avons donc désormais un second compte livret "fonds de garantie" à la NEF. Il était en projet d'ouverture car la NEF et les monnaies locales ont un contrat qui permet aux prestataires et partenaires d'obtenir des prêts du double du montant de ce fonds de garantie.

« La NEF », est une entreprise solidaire labellisée (donc non cotée en bourse), sous statut de Société Coopérative Financière n'utilisant que l'épargne solidaire du public pour financer des projets de



l'Économie Sociale et Solidaire (agro bio, artisanat, commerce équitable, culture et éducation alternative, éco habitat et énergies renouvelables...). L'épargne qui lui est confiée, est gérée de façon transparente ; elle est rémunérée de façon non spéculative par l'intérêt payé par les emprunteurs de cette épargne. (<http://www.lanef.com>)

A quoi ça sert puisque les euros convertis vont dans une banque ?

Les euros convertis en Pélous sont mis en réserve sur un livret qui sert à des financements solidaires et éthiques.

Mais en effet, nous faisons partie intégrante du système, et l'idée n'est pas de s'en soustraire mais de l'améliorer. Les euros convertis reviennent tôt ou tard dans un organisme financier qui peut s'en servir pour spéculer, mais le plus tard est le mieux et en attendant, il aura joué son rôle de développement local.

Si la monnaie Pélou s'arrête, comment m'assurer que je peux récupérer la somme correspondante en Euro ?

Chaque Pélou est compensée par un euro reçu et placé sur le compte « Fonds de Garantie », indiqué ci-dessus.

Dans l'accord qu'elle signe avec chaque entreprise, l'association « Le Chemin Limousin » s'engage, dans le cas de cessation d'activités, à restituer la totalité du Fonds de Garantie en échange des Pélous restant en circulation.

La participation des adhérents aux réunions et assemblées générales leur permet également de s'assurer du bon fonctionnement des finances de l'association.

Et si la banque où est déposé le « Fonds de Garantie » fait faillite ?

Les Pélous entrant et sortant régulièrement à la demande, ce Fonds est très loin d'atteindre le montant garanti par l'État en cas de banqueroute. Espérons que ce ne sera pas la même banque où sont placés les euros de la même personne !

Y-a-t-il un risque de falsification de Lou Pélou ?

Le risque est quasiment nul du fait que le Pélou n'est qu'un petit réseau et qu'un faussaire engage des dépenses pour frauder.

D'autre part, il y a plusieurs sécurités techniques (dont une détenue par l'Association) sur chaque coupon.

Si je stocke mes Pélous, que se passe-t-il ?

La Monnaie Locale Lou Pélou est une monnaie avec laquelle on ne peut thésauriser. Elle circule, à la fois, plus rapidement et plus longtemps que l'euro dans l'économie réelle de son territoire, entraînant une plus grande création d'activités au niveau local. Il n'y a aucun intérêt à stocker les Pélous.



Puis-je effectuer des échanges inter-entreprises ?

Cela est fortement recommandé en interentreprises, car l'un des principaux buts de la démarche est de favoriser en priorité l'activité locale.

La monnaie papier est le premier moyen de paiement mis en place par l'association. Il est à la fois très concret et sert de vecteur de communication pour diffuser les valeurs de l'association et faire connaître la monnaie. A ce jour, nous allons progressivement accepter les paiements par SMS qui permettront sûrement de fluidifier les échanges entre les professionnels du réseau (ce qui se remarque dans d'autres monnaies).

Est-il possible de faire des achats avec les autres monnaies locales ?

A l'origine, une Monnaie Locale Complémentaire ne se justifiait que dans un cadre local.

Depuis juillet 2021, les monnaies ayant pris de l'ampleur, **avec votre carte d'adhérent, vous pouvez désormais vous procurer et utiliser la monnaie locale du territoire de vos week-end ou de vos vacances.**

L'ordre des comptables est-il informé de cette démarche ?

Pour l'ordre des comptables, selon la législation, les monnaies locales complémentaires répondent à la même réglementation que la monnaie officielle (cf code monétaire). L'ordre des comptables n'est donc pas directement concerné.

L'entreprise peut-elle déclarer ses contributions en Pélous ?

La cotisation et la reconversion versées à l'association sont à compter comme charges sur l'exercice comptable (comptes de classe 6, sous-comptes 62). A chacune de ces occasions, un reçu ou facture est remis aux entreprises.

Y'a-t-il un suivi des entreprises ?

Si nous étions plus nombreux pour gérer notre monnaie, il y aurait un suivi des entreprises comme indiqué dans notre Règlement Intérieur. Il s'effectue sur les marchés ou dans les entreprises, par l'intermédiaire de l'animateur, du bénévole, des responsables de l'association et de chaque adhérent qui est, lui aussi, responsable de la monnaie.

Des réunions inter-entreprises par secteur géographique peuvent également être organisées.

Des Lettres d'Informations régulières sont transmises aux entreprises et utilisateurs.